



Publicité

PARIS MATCH

**COMMANDEZ
LE NUMÉRO DE LA SEMAINE
DE VOTRE NAISSANCE**

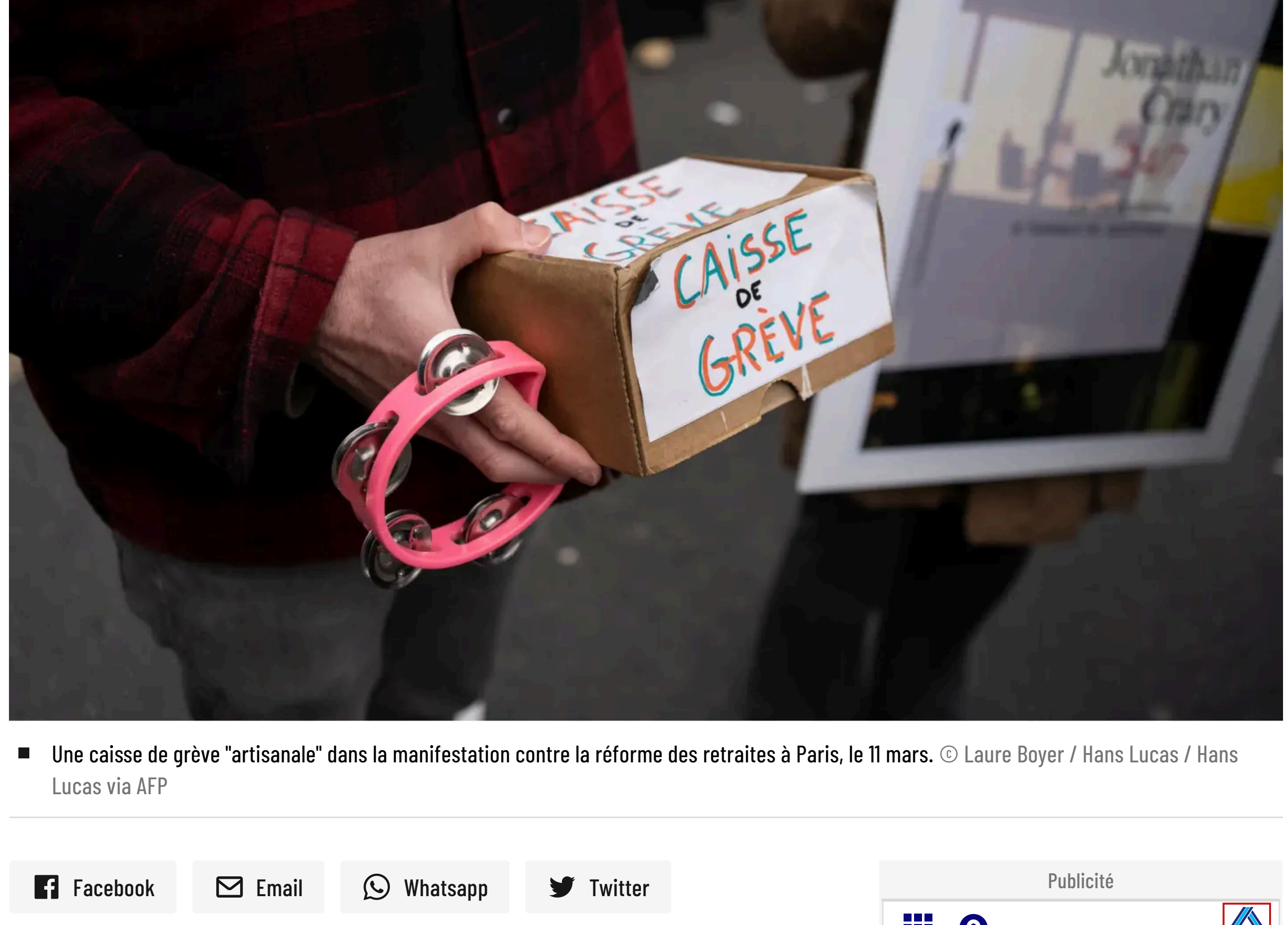
Je découvre

PLUS DE 70 ANS D'ARCHIVES



SOCIÉTÉ

« On fait un procès à l'Etat pour que les caisses de grève soient reconnues d'utilité publique »



■ Une caisse de grève "artisanale" dans la manifestation contre la réforme des retraites à Paris, le 11 mars. © Laure Boyer / Hans Lucas / Hans Lucas via AFP

Facebook Email Whatsapp Twitter

DR
23/03/2023 à 09:25, Mis à jour le 23/03/2023 à 13:59

Romain Altmann est coordonnateur de la Caisse de solidarité CGT/SUD, la plus importante caisse de grève nationale. Grâce à un « méga don » de 100 000 euros ce jeudi 23 mars, la caisse a passé la barre des deux millions d'euros de dons collectés depuis le début du mouvement. En parallèle, ses fondateurs mènent un combat légal pour que la Caisse de solidarité soit reconnue d'utilité publique.

Qu'est-ce qu'une caisse de grève ?
Romain Altmann. C'est un dispositif qui permet de compenser la perte des journées de salaire avec deux buts : rendre un peu moins compliquées les fins de mois, surtout avec la perte du pouvoir d'achat actuelle qui pèse sur la capacité des salariés à se mettre en grève. Et aider le mouvement à tenir sur la durée. On peut ajouter un 3e objectif : remonter le moral des troupes car on sait que ce n'est pas toujours facile pour les grévistes mis sous pression. Ça permet de leur montrer un soutien qui vient de l'extérieur de l'entreprise.

«Notre caisse vient en aide aux syndiqués mais aussi aux non-syndiqués»

auteur

Connait-on le chiffre du nombre de caisses de grève en ce moment ?
On n'a pas le chiffre précis mais des statistiques grâce à un nouveau dispositif dans la Caisse de solidarité qui propose aux organisations et aux collectifs de lutte de créer leur propre caisse de grève adossée à la nôtre, qui est interprofessionnelle, c'est à dire qu'elle concerne tous les secteurs. Notre caisse -et c'est ce qui fait notre originalité- vient en aide aux syndiqués mais aussi aux non-syndiqués, contrairement aux caisses qui ne viennent en aide qu'aux adhérents du syndicat qui l'organisent. Nous, on préfère valoriser les gens en lutte plutôt que de savoir de quelle « boutique » syndicale ils font partie.

La suite après cette publicité

À lire aussi - **Laurent Berger : «Avec Philippe Martinez, on peut discuter»**

Mais la Caisse de solidarité est gérée par des syndicalistes ?

Oui, des syndicalistes de terrain, de la base et on ne représente pas nos confédérations. **La Caisse de solidarité** a été lancée en 2016 lors de la loi Travail et elle a très vite rencontré un grand succès qui se poursuit aujourd'hui puisqu'on est la première caisse de grève du pays. Plusieurs aspects plaisent aux gens, notamment qu'elle soit transpartisane, gérée en intersyndicale, et surtout entièrement transparente. On ne cache rien aux donateurs, voire même aux internautes puisque la collecte des dons comme leur destination est entièrement tracée sur Internet.

«On a une règle : on ne choisit pas nos grévistes»

auteur

Comment fonctionne la répartition ?
On vient en aide à tous les grévistes qui en font la demande mais avec un critère important : ils doivent avoir fait grève au moins deux jours consécutifs, on parle donc des gens en grève reconductible. Sinon, on aurait pas assez de fonds.

Vous avez à la fois une caisse de grève « générique » et des caisses de grève spécifiques ?

On a une règle : on ne choisit pas nos grévistes. Le seul élément qui varie c'est le montant des sommes, en fonction des fonds disponibles. Et pour ne pas être suspects de favoritisme, on prend les dossiers par ordre d'arrivée. Par exemple, hier on a déclenché une aide pour une grève de profs dans un lycée à Sarlat et ce matin pour des cheminots à Vierzon.

La suite après cette publicité

«Il n'existe pas de règles précises de fonctionnement des caisses de grève»

auteur

Toutes les caisses de grève nationale ont-elles le même fonctionnement ?

Ah non ! Il n'existe pas de règles précises. Nous on a un système éprouvé parce qu'on a construit cette logique au fil des années. Il existe aujourd'hui trois caisses nationales qui fonctionnent de la même manière, il faut entendre des gens qui font appel aux dons publics. La nôtre est la première en terme de dons et il y a après la CGT confédérale qui a réactivé début février un fond Leetchi lancé il y a 4 ans. Aujourd'hui, en comptant le fond de 430 000 euros qu'ils avaient déjà, ils ont passé le million d'euros. On a aussi la FI qui a décidé lancer une caisse dans une démarche politique en recueillant des dons auprès de ses adhérents.

Techniquement, comment se passe la collecte ? Avec des applis comme Leetchi ?

Avant on était sur le Pot Commun maintenant on passe par Hello Asso parce une plateforme offre la possibilité aux donateurs de ne pas avoir de frais prélevés sur le don. 100 % va aux grévistes.

«Nous voulons associer le grand public à la lutte»

auteur

Parmi les « grosses » caisse de grève il y a celle de la CFDT dont les fonds d'élèvent à plus de 140 millions d'euros

La caisse de la CFDT est réservée à ses membres, ce qui la distingue des caisses nationales comme la nôtre. Il est clair qu'ils ne vont pas dépenser tout leur fond pour la grève mais ils ont annoncé qu'ils vont aider leurs adhérents. Nous, nous sommes sur une autre démarche qui est d'associer le grand public à la lutte et surtout que cette caisse de grève vienne en aide aux grévistes tout de suite et pas seulement après le conflit pour compenser les pertes.

A-t-on une idée des sommes globales collectées pendant le mouvement ?

Pour notre part, si on prend la collecte avant les grèves reconductibles, jusqu'au 7 mars, c'est un record. Si on parle de collecte sur l'ensemble d'un mouvement, on a passé le cap des deux millions et ça ne cesse de monter, on n'est pas encore à notre record de 2020 où on avait collecté 3,2 millions d'euros. On verra ce que ça donne après.

«Il ne suffit pas de créer une caisse pour que l'argent tombe !»

Concrètement, comme ça se passe quand un citoyen lambda veut donner à votre caisse de grève ?

Il y a deux choix possibles : soit vous donnez au national et c'est nous qui répartissons au mieux en fonction des besoins et des demandes. Sinon, vous pouvez donner à l'une de nos caisses de grèves locales que l'on peut trouver sur notre site : il y a par exemple des artistes qui vendent leurs oeuvres et dont l'argent ainsi récolté va sur la caisse de grève. On a aussi des caisses d'entreprises, une petite trentaine en plus des autres. En 2020, quelqu'un avait travaillé là dessus et avait répertorié à l'époque plus de 400 caisses de grève. Aujourd'hui, c'est difficile à dire d'autant plus, qu'il y a aussi des caisses de grève non numériques, en chèques et en liquide, qui ne peuvent pas être recensées. En tout, il y en a plusieurs centaines. Le problème n'est pas tant d'en avoir beaucoup, le problème est d'avoir du temps pour collecter des sous car c'est une activité accaparante. Il ne suffit pas de créer une caisse pour que l'argent tombe ! Il y a tout un travail militant à faire.

Saint-on quel est le profil des gens qui alimentent les caisses de grève ? Des militants, des citoyens lambda ?

On a des éléments parce qu'on ne fait pas que demander de l'argent : on associe les donateurs à la vie de la caisse et à ses règles de répartition. Chez nous, on cumule 40 000 donateurs différents depuis 2016 et, en envoyant un mail de remerciement, on leur propose de répondre à un questionnaire. On a plus de 6000 réponses sur notre site. A partir de ça, on peut dire que ce sont évidemment des gens solidaires des mouvements sociaux et souvent des gens qui participent ou ont déjà participé à une action.

«Si 8 Français sur 10 sont remontés contre la réforme, le potentiel de donateurs est énorme.»

Finalement, c'est donc un dispositif qui reste relativement méconnu du grand public ?

Oui, nous nous en sommes à un peu plus de 12000 dons depuis le début du mouvement social contre les retraites et on a déjà dépassé le million et demi d'euros, mais en même temps, on se dit que, si vraiment 8 Français sur 10 sont remontés contre la réforme, le potentiel de donateurs est énorme. Donc, il faut faire connaître le dispositif et assurer la totale transparence pour rassurer les personnes qui donnent. Il ne faut pas qu'il y ait des trucs bizarres ou des choses cachées. C'est un peu le problème de certaines caisses de grève comme celle de la FI ou même celle de la confédération CGT. Les intentions sont bonnes, il n'y a aucun doute, mais il y a un manque de transparence. De notre côté, je ne crois pas qu'il y ait une seule info qu'on ne donne pas. Tout est public.

«On a intenté un procès à l'Etat»

auteur

Y a-t-il des textes législatifs spécifiques qui régissent le fonctionnement des caisses de grèves ?

Non, le fonctionnement est très libre. Le seul cadre pour lequel on se bat, c'est que notre caisse de grève soit reconnue d'utilité publique.

Pour des raisons évidentes : la possibilité d'avoir des déductions fiscales pour inciter les gens à donner plus. Pour l'instant, on a déposé des recours au ministère qui n'a pas donné de suite favorable à notre demande... Du coup, on a intenté un procès à l'Etat. On espère avoir gain de cause mais on ne saura ça qu'à la fin de l'année. Si le droit de grève est reconnu comme un droit constitutionnel, pourquoi ne serions nous pas reconnus d'utilité publique au même titre que les assos de bienfaisance.

C'est le premier recours en justice de ce type ?

Tout à fait. Aucune caisse de grève n'est reconnue d'utilité publique en France. Il y a donc un enjeu important autour de ça. Avant la caisse de grève, c'était la boîte à chaussures à la sortie de l'usine où on pouvait mettre quelques pièces. On a modernisé tout ça en mettant le numérique au service des luttes. ■

Publicité

ALDI

PANIER DU QUOTIDIEN MEGA FORMAT

LE PANIER DU QUOTIDIEN A 24€67

Prix relevés sur la base des produits vendus et disponibles dans nos magasins au 24/02/2023. Plus d'informations sur ALDI.fr

POUR VOTRE SANTÉ, EVITEZ DE MANGER TROP GRAS, TROP SUCRE, TROP SALE. WWW.MANGERBOUGER.FR